

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 3 février 2026, à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Mot de la Mairesse et des élus
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 3 février 2026, à 19 h
- 10.04** Période de questions du public
- 10.05** Approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'arrondissement tenues le 2 décembre 2025, à 19 h (séance extraordinaire), le 2 décembre 2025, à 20 h (séance extraordinaire) et le 9 décembre 2025, à 19 h (séance ordinaire)

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.02** Autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé, de sel de déglacage et abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement pour l'année 2026 / Dépense provenant d'une réaffectation du surplus de gestion 2025 à 2026 et du surplus de l'arrondissement
- 20.03** Autoriser une dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont, en vertu du contrat accordé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324) et de la majoration approuvée par la résolution (CA24 16 0279) augmentant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat des services professionnels de 129 576,80 \$ à 300 955,45 \$ et portant le montant total de la dépense de 492 897,80 \$ à 664 276,45 \$, taxes incluses / Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement

- 20.04** Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à la firme Les Signalisations R.C. inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense additionnelle de 235 761,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont (référence 1245069002 / CA24 16 0033 / AO 24-20329), majorant ainsi le montant total du contrat de 457 788,93 \$, taxes incluses, à 693 550,23 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.05** Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense de 61 731,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont (référence 1249203006 / CA24 16 0091 / AO 24-20429), majorant ainsi le montant total du contrat de 120 454,87 \$, taxes incluses, à 182 186,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement
- 20.06** Octroyer un contrat à l'entreprise UNIVAP inc. pour l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public 25-21214 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 583 595,85 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.07** Octroyer un contrat à la firme Névé Réfrigération inc. pour l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21213 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 373 542,98 \$, taxes incluses (contrat : 266 816,41 \$ + contingences (20 %) : 53 363,28 \$ + incidences (20 %) : 53 363,28 \$) / Dépense provenant du budget de fonctionnement
- 20.08** Octroyer un contrat à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une durée de douze (12) mois, soit du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2027 inclusivement, suite à l'appel d'offres public 25-21265 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 709 563,19 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

30 – Administration et finances

- 30.01** Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025
- 30.02** Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025
- 30.03** Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025
- 30.04** Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* - L'objet du règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an

- 40.02** Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement Fête des voisins d'hiver - Hartland qui aura lieu vendredi, le 13 février 2026 de 16 h à 22 h
- 40.03** Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026
- 40.04** Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30

47 – Urbanisme

- 47.01** Adopter, en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 51, avenue McCulloch et au 67, avenue McNider

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Amélie Cliche, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Maude Choko, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Georgia Haloulos à titre de « célébrantes compétentes » pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont
- 51.02** Désigner une (1) élue à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 3 février 2026 au 18 novembre 2027 et abroger la désignation de la mairesse Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 février 2026 telle qu'entérinée par la résolution CA25 16 0267 le 18 novembre 2025
- 51.03** Désigner une élue de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

65 – Avis de motion des élus

- 65.01** Motion de la mairesse Caroline Braun - Lettre d'appui au projet MIL2 de l'Université de Montréal (Complexe des sciences - Phase 2)

65 – Avis de motion des conseillers

- 65.02** Motion de la conseillère Amélie Cliche - Les journées de la persévérance scolaire 2026

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1257378005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU QUE le programme Brigade-Neige vise à offrir un service de déneigement à des personnes âgées et/ou ayant des limitations fonctionnelles, contribuant de manière significative à réduire leur isolement et à favoriser leur maintien à domicile en toute sécurité;

ATTENDU QUE les nombreuses bordées de neige reçues depuis le début de la saison hivernale ont entraîné une pression importante sur les activités opérationnelles de l'organisme qui se traduit par des visites plus fréquentes chez les résidents inscrits au programme;

ATTENDU QUE la contribution initiale de 10 000 \$ accordée par le conseil de l'arrondissement le 18 novembre 2025 par le biais de la résolution CA25 160260 ne permettra pas à l'organisme Brigade-Neige d'assurer la suite de son mandat jusqu'au 30 avril 2026;

ATTENDU l'importance de maintenir le service pour les bénéficiaires actuels du programme;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1257378005;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ACCORDER une contribution financière additionnelle de 12 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026;

D'APPROUVER le projet de convention addenda entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien

financier;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention addenda, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-01-30 11:00

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1257378005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 12 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont souhaite accorder une bonification de la contribution financière initialement prévue afin d'assurer la poursuite du projet Brigade-Neige pour la période couvrant du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026.

Cette décision fait suite aux nombreuses bordées de neige reçues en début d'hiver, lesquelles ont entraîné une pression importante ayant occasionné un dépassement du budget initialement alloué. Considérant l'importance de maintenir le service pour les bénéficiaires actuels, notamment en cas de nouvelles précipitations, l'arrondissement souhaite ainsi honorer son engagement envers ses résidents inscrits au programme Brigade-Neige. Rappelons que le programme vise à offrir un service de déneigement à des personnes âgées et/ou ayant des limitations fonctionnelles, contribuant de manière significative à réduire leur isolement et à favoriser leur maintien à domicile en toute sécurité.

Dans ce contexte exceptionnel, l'arrondissement d'Outremont souhaite bonifier le financement d'un montant supplémentaire de 12 000 \$.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

IDENTIFICATION

Dossier # :1257378005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 19 novembre 2025 au 30 avril 2026 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement d'Outremont souhaite renouveler le projet de déneigement «Brigade neige» pour venir en aide aux personnes âgées à mobilité réduite dans l'arrondissement.

Pour ce faire, l'arrondissement souhaite accorder une contribution financière non récurrente de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal & Outremont pour la coordination et la mise en œuvre du projet de déneigement « Brigade neige » au cours de l'hiver 2025-2026.

Un appel à projets à été lancé sur la plate-forme GSS afin que les organismes puissent y déposer leur demande de soutien financier selon les critères du programme.

Le service de déneigement sera rendu disponible à partir du 19 novembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 16 0357 - 7 décembre 2020 - Accorder une contribution financière d'une somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes applicables incluses, à l'organisme Groupe scout 55e Guynemer d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet pilote Brigade Neige du 7 décembre 2020 au 31 avril 2021. / Approuver le projet de convention à cet effet. / Autoriser le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement. / Dépenses provenant du Service de la concertation des arrondissements.

CA21 16 0351 - 6 décembre 2021 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55^e Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet pilote Brigade Neige pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 avril 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la direction d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement / Dépenses provenant du budget de fonctionnement

CA22 16 0418 - 5 décembre 2022 - Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55e Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige du 13 décembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA23 16 0359- 5 décembre 2023 Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Ville Mont-Royal et Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige pour la période du 6 décembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

CA24 16 0203 - 4 septembre 2024 Prolonger la convention et le calendrier d'activités 2023-2024 du programme Brigade Neige et accorder une contribution financière de 5 761 \$ à l'organisme Carrefour Jeunesse Emploi Côte-des-Neiges, Mont-Royal et Outremont pour le programme de la Brigade Neige 2024-2025 / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

La création d'une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jeunes adolescents ou jeune adultes, assumera le déneigement gratuit des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour des personnes âgées à mobilité réduite de l'arrondissement. Il leur sera ainsi possible de se déplacer de façon plus sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

JUSTIFICATION

Voici les objectifs spécifiques poursuivis par le programme:

POUR LA COMMUNAUTÉ

- Favoriser le bon voisinage;
- Développer des liens intergénérationnels significatifs entre les jeunes et les aîné.e.s d'Outremont et ainsi diminuer les préjugés les un.e.s à l'égard des autres;
- Valoriser la mobilité active en saison hivernale.

POUR LES ÂÎNÉ.E.S

- Obtenir un service de déneigement qui répond à leurs besoins gratuitement;
- Faciliter les déplacements sécuritaires des personnes à mobilité réduite;
- Augmenter le sentiment de sécurité, d'appartenance et ultimement la qualité de vie.

POUR LES JEUNES

- Mobiliser, recruter, équiper, former, soutenir, accompagner et évaluer des jeunes, adolescents et/ou jeunes adultes pour déneiger;
- Déneiger et déglacer l'entrée de chaque bénéficiaire aux moments appropriés, au moins 2 fois par semaine, et si possible, lors de tempêtes;
- Développer un sentiment d'appartenance au quartier;
- Favoriser le développement de nouvelles compétences (engagement civique, employabilité, etc.);

- Favoriser l'activité physique en saison hivernale tout en s'assurant de leur sécurité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds de 10 000 \$, relatifs au déneigement, proviennent du budget de fonctionnement de l'arrondissement.

- Cette contribution financière demeure non récurrente;
- Le montant doit servir pour le projet de la brigade neige pour l'édition 2025-2026.

MONTRÉAL 2030

La Brigade neige permet de répondre aux priorités 9, 18 et 19 identifiées dans le Plan stratégique Montréal 2030, soit :

- *Priorité 9 : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire*
- *Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire*
- *Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins*

De plus, comme les volontaires déneigent manuellement à la pelle, cela permet de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet favorisera la mobilité des aîné.e.s et des personnes à mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes de s'impliquer socialement dans leur quartier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Recrutement des bénéficiaires et des volontaires par l'organisme auprès des partenaires communautaires et institutionnels de l'arrondissement d'Outremont;
Promotion du projet par l'organisme sur leur outils de communications;
Promotion du projet sur les outils de communications de l'arrondissement en décembre au grand public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention par les deux parties;
Recrutement des bénéficiaires;
Début du projet au 19 novembre 2025;
Fin du projet en avril 2026;
Remise du rapport final en mai 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny CHARETTE-GAGNON
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

Le : 2025-10-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1269203003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé, de sel de déglçage et abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement pour l'année 2026 / Dépense provenant d'une réaffectation du surplus de gestion 2025 à 2026 et du surplus de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203003;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé, de sel de déglçage et abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement pour l'année 2026 conformément aux ententes cadres en vigueur à la ville;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:46

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269203003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 100 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé, de sel de déglçage et abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables de l'arrondissement pour l'année 2026 / Dépense provenant d'une réaffectation du surplus de gestion 2025 à 2026 et du surplus de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser une dépense supplémentaire de 100 000\$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage et d'abrasifs pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables .

Durant la saison hivernale 2025/2026, les chutes de neige supérieures à la normale ont entraîné une augmentation de l'utilisation de sel et d'abrasifs de voirie par l'arrondissement d'Outremont. Les quantités employées ont dépassé les prévisions, notamment en raison du nombre d'épisodes météorologiques et de la nature des précipitations rencontrées.

Le budget requis servira à l'équipe de la voirie de s'approvisionner tout au cours de la période hivernale 2026 pour effectuer l'épandage de sel de déglçage nécessaire afin assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements.

Les achats seront effectués dans le respect des ententes corporatives de la Ville de Montréal. Les ententes actuelles prévoient l'approvisionnement en sel auprès du fournisseur **Windsor Salt Ltée** ainsi que l'approvisionnement en pierre à trottoir auprès du fournisseur **Béton Provincial Ltée**. Les ententes pourraient changer de fournisseur au cours de l'année 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0293 - 1259203018 - Autoriser la réaffectation pour l'année 2026 de 62 709,54 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables chez le fournisseur Sel Windsor Ltée conformément à la nouvelle l'entente corporative 1739795 qui remplace l'entente 1679958 conclue avec l'entrepreneur Cargill Ltée - Dépense provenant du surplus libre et déjà approuvée par le biais de la résolution CA25 160046 du 11 mars 2025

CA 25 160046 - 1259203002 - Autoriser une dépense de 70 000 \$, incluant les taxes, pour

la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement / Autoriser la réaffectation d'un montant de 70 000 \$ prévu pour les parcs et le verdissement au surplus libre de l'arrondissement;

CA 24 160280 - 12492030012- Autoriser une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée, selon l'entente corporative 1679958 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA23 16 0363 - 1239203011 - Autoriser une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables au fournisseur Compass Mineral Canada Corp. selon l'entente corporative 1618370 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

CG23 0513 - 21 septembre 23 - Ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. suite à l'appel d'offre 23-19980;

CA22 16 0417 - 5 décembre 2022 - Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada (résolution CG22 0493 / entente-cadre 1551129) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

CA22 16 0007 - 10 janvier 2022 - Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada Corp. (résolution CG21 0599 / entente-cadre 1498784) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

CA 21 160010 - 11 janvier 2021 - Autoriser une dépense de 150 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Limitée selon l'entente corporative no. 1429652 - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement;

D1219203010 - 21 novembre 2021 - Octroyer un contrat au fournisseur Compass Mineral Canada corp. selon l'entente corporative no. 1498784 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles pour un montant total maximal de 80 000 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une affectation de surplus neige de 100 000 \$ afin d'assurer de couvrir les coûts inhérents pour l'achat de sel et d'abrasifs d'ici la fin de la saison 2025-2026 . La quantité prévue à l'entente pour Outremont concernant le sel de déglacage est de 1 500 T et son coût est de 98,85 \$ + taxes la tonne.

JUSTIFICATION

Ce montant permet de couvrir les dépenses associées à l'achat de sel et d'abrasifs de voirie.

Il convient de souligner que la quantité de sel et d'abrasifs consommée a connu une hausse significative, principalement en raison des fortes précipitations de neige enregistrées depuis le début de la saison.

Pour des raisons évidentes de sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, il est essentiel de procéder aux opérations d'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles, les pistes cyclables et les stationnements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes seront ajoutées au budget de fonctionnement dans le poste budgétaire suivant: 2418 0012000 302729 03123 56505 015012 - Épandage de fondants et abrasifs.

La dépense sera financée comme suit: 62 742,40 \$, taxes incluses, provenant de la provision pour sel enregistrée lors de l'exercice financier 2025 et 37 257,61 \$, taxes incluses, provenant de la réserve pour imprévus du surplus de gestion.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-13

Benoit MENARD
Chef de division des opérations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1265430001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont, en vertu du contrat accordé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324) et de la majoration approuvée par la résolution (CA24 16 0279) augmentant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat des services professionnels de 129 576,80 à 300 955,45 \$ et portant le montant total de la dépense de 492 897,80 \$ à 664 276,45 \$, taxes incluses / Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement

ATTENDU QUE le chalet du parc Saint-Viateur a connu peu d'investissement depuis sa construction. Ses installations étaient en fin de vie utile lorsqu'un incendie en novembre 2021 a mis le chalet hors services. Depuis, les citoyens réclament sa remise en service pour laquelle sa restauration complète est requise;

ATTENDU QU'À la suite d'appels d'offres publics, un contrat de services professionnels a été octroyé le 6 octobre 2022 (CA22 16 0324) et un contrat de travaux a été octroyé le 3 juillet 2024 (CA24 16 0158) par l'arrondissement Outremont pour réaliser la restauration et la mise aux normes de cet immeuble;

ATTENDU QUE des services et travaux additionnels imprévus et accessoires ont dû être ajoutés au projet, tel que décrits au sommaire, et que des réclamations ont été reçues des professionnels pour certains de ces services et travaux additionnels imprévus et accessoires;

ATTENDU QU'un dossier décisionnel sera inscrit à une séance ultérieure du CE pour présenter et faire approuver les dépenses finales devant être remboursées par le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de la mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265430001

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires pour l'ajustement des honoraires professionnels versés en vertu du contrat octroyé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint Viateur de l'arrondissement d'Outremont, majorant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat des services professionnels de 129 576,80, taxes incluses, à 300 955,45 \$, taxes incluses, et portant le montant total de la dépense de 492 897,80 \$, taxes incluses, à 664 276,45 \$, taxes incluse;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:48

Signataire :

Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1265430001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences supplémentaires pour l'ajustement des honoraires professionnels dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont, en vertu du contrat accordé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324) et de la majoration approuvée par la résolution (CA24 16 0279) augmentant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat des services professionnels de 129 576,80 à 300 955,45 \$ et portant le montant total de la dépense de 492 897,80 \$ à 664 276,45 \$, taxes incluses / Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

Situé dans un secteur de valeur patrimoniale d'intérêt municipal dite exceptionnelle, le chalet du parc Saint-Viateur, construit en 1927, est attribué à l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne, également concepteur du chalet du Mont-Royal.

Le chalet présente plusieurs éléments extérieurs d'intérêt : le revêtement de crépi, la couleur blanche du revêtement ainsi que les espaces extérieurs couverts. Il est implanté dans un parc multifonctionnel comprenant des installations sportives, une aire de jeux pour enfants, la maison des jeunes d'Outremont et des aires de détente. Historiquement, l'étang autour de l'îlot se transforme en patinoire l'hiver et le chalet accueille des événements culturels extérieurs.

Peu d'investissements ont été réalisés depuis sa construction. Ses installations étaient en fin de vie utile lorsqu'un incendie en novembre 2021 l'a mis hors service. Depuis, les citoyens réclament sa remise en service, nécessitant une restauration complète.

À la suite d'appels d'offres publics, un contrat de services professionnels a été octroyé le 6 octobre 2022 (CA22 16 0324) et un contrat de travaux le 3 juillet 2024 (CA24 16 0158) pour réaliser la restauration et la mise aux normes.

Dès le début des travaux, des services et travaux additionnels imprévus ont été requis, entraînant des réclamations des professionnels. Une première augmentation des honoraires a été accordée le 3 décembre 2024 (CA24 16 0279).

Durant la réalisation, les conditions de chantier ont nécessité un grand nombre d'ordres de changement pour respecter les normes et la bonne exécution des travaux, représentant

1 418 408,49 \$ en contingences pour l'entreprise Belmon immobilier Inc. Ces ordres de changement ont exigé des interventions conceptuelles, des surveillances en conditions d'amiante et de plomb, ainsi que des délais supplémentaires, justifiant une augmentation du contrat des services professionnels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE25 2028 et CA 25 16 0273 - Accepter la demande d'indemnisation pour un montant de 862 917,73 \$, taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville, pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur incendié le 11 novembre 2021. Autoriser le virement budgétaire provenant de contingences d'administration prévues à cette fin.

CA25 16 0272 - Autoriser une dépense additionnelle de 653 102,55 \$, taxes incluses, à titre de contingences (PDI de l'arrondissement : 195 288,89 \$ + fonds d'auto assurance de la Ville de Montréal : 457 813,66 \$) pour couvrir les travaux et délais supplémentaires engendrés par les conditions de chantier, dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. à la suite des travaux de rénovation et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 787 616,01 \$, taxes incluses à 6 440 718,56 \$, taxes incluses - Dépense provenant du PDI de l'arrondissement et du fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal

CA24 16 0279 - Autoriser une dépense additionnelle de 75 078,65 \$, taxes incluses, à titre de contingences (31 625,00 \$) et de frais accessoires (43 453,65 \$) pour l'ajustement des honoraires professionnels pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C. (CA22 16 0324), majorant ainsi le montant des contingences et frais en services supplémentaires accessoires du contrat de 54 498,15 \$ à 129 576,80 \$ et majorant le montant total de la dépense de 417 819,15 \$ à 492 897,80 \$, taxes incluses - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CE24 1455 et CA24 160214 - Accepter la demande d'indemnisation pour un montant total de 679 084,03 taxes nettes, à même le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal pour 354 359 \$ et le budget de dépenses contingentes pour 324 725,03 \$ correspondant à la portion admissible de la différence entre l'estimé et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, incendié le 11 novembre 2021 et autoriser le virement budgétaire vers l'arrondissement.

CA24 16 0158 - Accorder un contrat à l'entreprise Immobilier Belmon inc. pour les travaux de rénovation et mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur, situé au 525 avenue Bloomfield de l'arrondissement Outremont. Dépense totale de 5 787 616,01 \$, taxes incluses (contrat : 4 783 162,08 \$ + contingences : 717 474,31 \$ + variation des quantités 47 831,62 \$ + incidences : 239 148,00 \$) — Appel d'offres public 2475-AOP-TRV05 (3 soumissionnaires). Affecter temporairement un montant de 250 000,00 \$ taxes nettes à même le surplus libre de l'arrondissement et affecter 873 956,87 \$ taxes nettes à même les revenus reportés - Parcs et terrains de jeux.

CA22 16 0324 - Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes S.E.N.C., pour la réalisation du projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 417 819,15 \$, taxes incluses (Contrat : 363 321 \$ + Contingences : 54 498,15 \$) - Appel d'offres public 22-19483 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du fonds des parcs de l'arrondissement d'Outremont

CTA2229293001 - Octroyer un contrat de de 49 500,00\$ (avant taxes), 56 912,63\$ (avec taxes) à l'entrepreneur SM Gestion-Projet inc., pour exécuter des travaux de sécurisation

d'une portion de la toiture du chalet du parc Saint-Viateur. Les travaux doivent être exécutés d'urgence suite à l'incendie survenu au chalet le 11 novembre 2021. Autoriser un budget de contingences de 7 425,00\$ (avant taxes), 8 536,89\$ (avec taxes), soit 15% du budget des travaux. Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CTA2210465023 - Autoriser une dépense maximale de 4 139.10 \$ (incluant les taxes) dans le cadre du projet de sécurisation du chalet St-Viateur à Outremont, suite à un incendie. Octroyer à NCK inc. un contrat de gré à gré pour des services professionnels de génie-conseil en structure pour un montant de 3 219.30 \$ (incluant les taxes). Autoriser un budget de contingences 919.80 \$ (incluant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement - OUT-SP27-21

DESCRIPTION

La prise en charge des ordres de changement du chantier de construction nécessite des interventions conceptuelles, des surveillances de travaux en condition d'amiante et de plomb, et des délais supplémentaires ce qui requière une augmentation du contrat des services professionnels de la somme 171 378,65 \$, taxes incluses, et se répartit en deux volets :

- Surveillance des travaux en condition d'amiante et de plomb : 13 000,00\$ + taxes = 14 946,75 \$
- 12 mois de surveillance supplémentaires (11 338,11 x 12) + taxes = 156 431,90 \$

JUSTIFICATION

Cette dépense est rendue nécessaire en raison des ordres de changement découlant de l'incendie survenu au chalet du parc St-Viateur ainsi que des conditions de chantier imprévues rencontrées durant l'exécution des travaux. Ces interventions additionnelles ont été réalisées dans le cadre du mandat professionnel en cours, mais n'étaient pas prévues au contrat initial.

Sans une augmentation du budget d'honoraires, l'arrondissement d'Outremont ne serait pas en mesure de rémunérer les professionnels pour les services et travaux non prévus, mais néanmoins indispensables à la poursuite et à la conformité du projet. Une telle situation créerait un risque élevé de litige, en plus de compromettre l'avancement des travaux.

Par ailleurs, sans ajustement budgétaire, le projet ne disposerait plus d'une provision suffisante pour absorber les imprévus ou conditions de chantier justifiés par les résolutions CA 25 16 0272 et CE 25 2028 / CA 25 16 0273 adoptées en décembre 2025. Ces résolutions ont entériné des modifications essentielles rendant impérative la révision des contingences.

Afin de mener à terme la restauration et la mise aux normes du chalet du parc St-Viateur, il est donc recommandé d'augmenter les contingences du contrat initial. Il est également rappelé que le montant des honoraires professionnels est entièrement assumé par les fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal, qui financent ce volet des travaux.

La dépense totale est ainsi augmentée de 171 378,65 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier modifie la dépense totale du contrat de services professionnels qui augmente de 492 897,80 \$ à 664 276,45 \$, taxes incluses.

La dépense additionnelle de 171 378,65 \$, taxes incluses, sera imputée conformément aux

interventions financières et sera prise en charge par les assurances de la Ville.

Un dossier décisionnel sera inscrit à une séance ultérieure du CE pour présenter et faire approuver les dépenses finales devant être remboursées par le fonds d'auto-assurance de la Ville de Montréal dans le cadre de la mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques et contribue aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, tel que précisé dans la grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le budget des contingences n'est pas augmenté, un risque de litige est à anticiper et le bon déroulement des travaux en cours pourrait être compromis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Autorisation de la dépense additionnelle en services professionnels : CA du 3 février 2026
- Fin des travaux et réception provisoire : été 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef ZAIDI
Gestionnaire Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-14

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

**Dossier # : 1265069002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à la firme Les Signalisations R.C. Inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense additionnelle de 235 761,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont (référence 1245069002 / CA24 16033 / AO 24-20329), majorant ainsi le montant total du contrat de 457 788,93 \$, taxes incluses, à 693 550,23 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement;

D'AUTORISER l'exercice, pour l'année 2026, de la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat accordé à la firme Les Signalisations R.C. Inc. pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont y compris tous les frais accessoires, le cas échéant (référence 1245069002 / CA24 16033 / AO 24-20329);

D'OCTROYER à la firme Les Signalisations R.C. Inc. un contrat à cette fin au montant de 235 761,30 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER une dépense additionnelle totale de 235 761,30 \$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 457 788,93 \$, taxes incluses, à 693 550,23 \$, taxes incluses ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François Le 2026-01-30 10:58
MELOCHE

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1265069002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à la firme Les Signalisations R.C. Inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense additionnelle de 235 761,30 \$, taxes incluses, pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont (référence 1245069002 / CA24 16033 / AO 24-20329), majorant ainsi le montant total du contrat de 457 788,93 \$, taxes incluses, à 693 550,23 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Étant donné l'octroi du contrat ayant pour objet la réalisation du marquage sur la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont à l'entrepreneur Les Signalisations R.C. inc. pour une période de deux (2) ans ferme pour les années 2024 et 2025, au montant de 457 788,93 \$ incluant les taxes ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit les années 2026 et 2027 suite à l'appel d'offres public numéro 24-20329, il est recommandé au Conseil d'arrondissement de se prévaloir du droit de reconduire le contrat pour la saison 2026 et ce, à compter du mois d'avril 2026, pour un montant total de 235 761,30 \$ (Prix de l'année 2025 augmentés de 3%) incluant les taxes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0033 - 19 mars 2024 - Accorder un contrat à l'entrepreneur Les Signalisations R.C. inc., pour la réalisation du marquage sur la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont, pour une période de deux (2) ans ferme pour les années 2024 et 2025 ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit les années 2026 et 2027 - Dépense totale de 457 788,93 \$, taxes incluses - Pour les années 2026 et 2027, les prix soumis pour les années 2024 et 2025 seront augmentés de 3 % à la date de renouvellement - Appel d'offres public numéro 24-20329 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement - *Réf.: GDD 1245069002*

CA21 16 0085 - 6 avril 2021 - Octroyer un contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée dans l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une période de deux (2) ans fermes à l'aide d'une peinture à base d'eau pour les années 2021 et 2022, au montant de 205 602,14 \$ incluant les taxes ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit les années 2023 et 2024 suite à l'appel d'offres public numéro 21-

18663. Pour les années 2023 et 2024, les prix soumis pour les années 2021 et 2022 seront augmentés de 2% à la date de renouvellement. Dépense provenant du budget de fonctionnement. *Réf.: GDD 1215069005*

CA20 160131 - 04 mai 2020 - Autoriser le renouvellement du contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une (1) année pour 2020, au montant de 74 140,33 \$ (ajusté selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal) incluant les taxes suite à l'appel d'offres public numéro 18-16651 ainsi qu'une possibilité d'une (1) année additionnelle, soit 2021. Dépense provenant du budget de fonctionnement. *Réf.: GDD 1205069003*

CA18 160094 - 09 avril 2018 - Octroyer un contrat pour la réalisation du marquage sur la chaussée et dans les stationnements de l'arrondissement d'Outremont à la firme «Les Signalisations R.C. inc» pour une période de deux (2) ans fermes pour 2018 et 2019, au montant de 206 759,20 \$ incluant les taxes ainsi qu'une possibilité de deux (2) années additionnelles, soit 2020 et 2021 suite à l'appel d'offres public numéro 18-16651. Les années 2019 à 2021 devront être ajustées selon la moyenne de l'IPC pour la région de Montréal à leur date de renouvellement. Dépense provenant du budget de fonctionnement. *Réf.: GDD 1185069003*

DESCRIPTION

Le soumissionnaire, après avoir pris connaissance de tous les documents de soumission, s'engage à fournir la main d'œuvre, les travaux de prémarquage, les matériaux, l'équipement, l'outillage, les gabarits et tous les permis incluant tous les frais d'opérations ainsi que la supervision nécessaire à l'exécution complète et satisfaisante de tous les travaux qui consistent au marquage sur chaussée et dans les aires de stationnements. Les travaux de marquage seront exécutés selon les normes du Ministère du Transport du Québec.

Les travaux consistent au traçage de marques dans les aires de stationnements ainsi que sur la chaussée, à savoir les lignes axiales, simples, doubles, continues, discontinues, lignes d'arrêts, flèches, bandes de passage, lettrages, pictogrammes, etc. Le tout, en conformité aux cahiers des charges spéciales et générales.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 2418.0010000.302717.03162 .54390

Le montant du contrat pour l'année 2026 sera de 235 761,30 \$ incluant les taxes (Prix de l'année 2025 augmentés de 3%)

MONTRÉAL 2030

L'octroi de ce contrat s'intègre au Plan climat 2020-30 en suivant les orientations suivantes :

- Chantier B - Mobilité, urbanisme et aménagement
- Action 11 - Développer le transport collectif et actif

Rendre les rues plus conviviales, plus sécuritaires et qui permettent un meilleur partage

entre tous les moyens de transport, dont le transport actif, le transport collectif et les divers modes de mobilité partagée. Ce qui favorisera un déploiement équitable de ces services de mobilité durable sur tout le territoire.

Le marquage de la chaussée contribuera à définir, dans un cadre régi par les normes du *Ministère des Transports du Québec (MTQ)*, un aménagement centré sur l'amélioration de la gestion de la mobilité urbaine tout en assurant un sentiment de sécurité et une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Cet octroi de contrat sera diffusé via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption : 03 février 2026

Début du contrat : début avril 2026

Fin du contrat : fin décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Appel d'offres public numéro 24-20329 publié le 31 janvier 2024 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO pour contrat de plus de 100 000 \$.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ALBERT
Ingénieur en mobilité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-14

Marie-Josée NOBERT
Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa

**Dossier # : 1269203002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense de 61 731,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont (référence 1249203006 / CA24 16 0091 / AO24 - 20429), majorant ainsi le montant total du contrat de 120 454,87 \$, taxes incluses, à 182 186,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'AUTORISER l'exercice, pour l'année 2026, de l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont;

D'ACCORDER à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. un contrat à cette fin au montant de 61 731,95 \$, incluant les taxes;

D'AUTORISER une dépense additionnelle totale de 61 731,95 \$, taxes incluses dans le cadre de ce contrat majorant ainsi le montant total du contrat de 120 454,87 \$, taxes incluses, à 182 186,82 \$, taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:45

Signataire :

Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1269203002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense de 61 731,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont (référence 1249203006 / CA24 16 0091 / AO24 - 20429), majorant ainsi le montant total du contrat de 120 454,87 \$, taxes incluses, à 182 186,82 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

La section des opérations de l'arrondissement a la responsabilité de voir à l'entretien courant et technique d'une partie des bâtiments et des équipements de parcs. L'entretien de certaines des composantes de ces immeubles est confié à des entreprises privées capables de répondre diligemment aux demandes d'entretien et de réparation.

L'appel d'offre public AO 24-20429 prévoyait une durée de 2 ans (2024-2025), avec possibilité de prolongation d'une (1) année (2026).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160091 - 1249203006: Accorder un contrat à l'entrepreneur Alescio Plomberie inc., pour la fourniture de services de plomberie sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour une durée approximative de 2 ans (2024-2025), avec possibilité de prolongation d'une (1) année - Dépense totale de 120 454,87 \$, taxes incluses (contrat : 104 766,14 \$) - Appel d'offres public AO 24-20429 - 3 soumissionnaires - Dépense provenant du budget de fonctionnement

DESCRIPTION

L'entente concerne la mise en service des installations et l'hivernisation des équipements de parc tels que les fontaines à boire, les jeux d'eau et les fontaines décoratives au printemps et à l'automne de chaque année. L'entente concerne aussi l'entretien et les réparations des équipements de plomberie des immeubles selon les besoins de l'arrondissement. Le PRESTATAIRE DE SERVICES devra fournir la main d'œuvre, les équipements, l'outillage et la quincaillerie nécessaires pour la réalisation de tous types de travaux en plomberie.

JUSTIFICATION

Exercer l'option de renouvellement de douze (12) mois du contrat octroyé à l'entrepreneur Alescio Plomberie Inc. et autoriser, pour l'année 2026, une dépense additionnelle de 61 731,95 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de plomberie dans les bâtiments et équipements de parcs de l'arrondissement d'Outremont. Les modalités du renouvellement du contrat sont prévues à l'article 15.02 du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget provient du budget de fonctionnement pour l'entretien des immeubles et terrains. Selon les quantités prévisionnelles prévues au contrat le montant nécessaire est de 61 731,95 \$ taxes incluses. Poste budgétaire 302711.09008.55401

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation du contrat du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BOILY
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-13

Benoit MENARD
Chef de division des opérations

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1250351001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'entreprise UNIVAP inc. pour l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public 25-21214 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 583 595,85 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1250351001:

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise UNIVAP Inc. pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public no.25-21214 (4 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense totale de 583 595,85 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:49

Signataire :

Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1250351001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 e) prendre des mesures adéquates visant à assurer la propreté du domaine public
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'entreprise UNIVAP inc. pour l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public 25-21214 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 583 595,85 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer un service d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont et de respecter l'article 28 e) de la Charte montréalaise des droits et responsabilités, nous souhaitons accorder à l'entreprise UNIVAP INC un contrat du 1er mars 2026 au 28 février 2029, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune.

Le début du contrat avait été fixé au 1er janvier 2026. Toutefois, le processus d'appel d'offres étant en cours mais non finalisé, l'arrondissement a accordé un contrat de gré à gré pour une durée de deux mois (janvier et février 2026) à l'entrepreneur actuellement en service, afin d'assurer la continuité des services et la sécurité des édifices concernés (voir décision(s) antérieure(s) D1250351004 du 22 décembre 2025 – GDD 2250351004). En conséquence, la date de début du présent contrat est reportée au 1er mars 2026, et sa fin est prévue pour le 28 février 2029.

Le présent contrat vise les bâtiments municipaux suivants :

- Mairie et bureaux d'arrondissement (543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine)
- Salle du conseil d'arrondissement (530, avenue Davaar)
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41, avenue Saint-Just)
- Cour de service (600, avenue de la Gare-de-Triage)
- Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431, avenue Van Horne)

Les services incluent des tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, semestrielles et annuelles. L'adjudicataire devra fournir les équipements nécessaires au bon fonctionnement de ces tâches, et les produits employés devront respecter les exigences de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1250351004 22 décembre 2025 - GDD 2250351004

Accorder à l'entreprise 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global) un contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 1er janvier 2026 au 28 février 2026 - Autoriser une dépense de 36 792,00 \$, incluant les taxes, pour ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA25 16 0194 Séance ordinaire du mardi 12 août 2025 - GDD 1259203007

Accorder à l'entreprise 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global) un contrat pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 12 août au 31 décembre 2025 - Autoriser une dépense de 75 000 \$, incluant les taxes, pour ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA24 16 0185 - Séance ordinaire du mardi 13 août 2024 - GDD 1245619003

Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 282 399,08 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme 4182901 CANADA INC. (Service d'entretien Global), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 215 532,89 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0233 - Séance du 8 août 2023 - GDD 1239293004

Exercer la première option (une (1) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 275 511,30 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à la firme Service d'entretien Global enr, majorant ainsi le montant total du contrat de 933 133,81 \$, taxes incluses. Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA20 16 0236 - Séance du 31 juillet 2020 - GDD 1208145003

Octroyer un contrat d'un montant de 657 622,51\$ (taxes incluses) à Service d'entretien Global pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans), suite à l'appel d'offres public 20-18274 (4 soumissionnaires) - dépense provenant du budget de fonctionnement.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public (n° 25-21214) a été lancé le 5 novembre 2025 et s'est terminé le 9 décembre 2025.

Un délai de trente-quatre (34) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission.

Quatre (4) addendas ont été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal, :

- Addenda n°1 le 11 novembre 2025
- Addenda n°2 le 20 novembre 2025

- Addenda n°3 le 25 novembre 2025
- Addenda n°4 le 4 décembre 2025

La visite des immeubles était optionnelle. Les visites ont eu lieu entre le 18 et le 20 novembre 2025 inclusivement. Les soumissionnaires pouvaient prendre rendez-vous pour les visites jusqu'au 14 novembre 2025.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 9 décembre 2025 à 13h30, lors d'une séance publique tenue à l'hôtel de ville de Montréal. Trente-trois (33) fournisseurs ont pris possession des documents d'appel d'offres. Dix-huit (18) soumissionnaires ont déposé une soumission, dont six (6) non conformes.

À la suite de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer le contrat à UNIVAP INC., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges, pour un montant de 583 595,85 \$ (incluant les taxes).

JUSTIFICATION

L'estimation pour la durée du contrat, soit trente-six (36) mois, s'élevait à 907 849,50 \$ (taxes incluses). L'offre conforme la plus basse est de 583 595,85 \$ (taxes incluses), ce qui représente un écart de 36 % inférieur à l'estimation initiale. L'écart constaté s'explique par le fait que cette estimation reposait sur les tarifs fournis par l'entrepreneur actuellement en place. Ces prix, établis en 2020, peu après la pandémie, étaient particulièrement élevés. Chaque montant a été ajusté en fonction du taux d'inflation applicable.

L'entrepreneur actuellement en place a également participé à l'appel d'offres. Sa soumission se rapproche de l'estimation initiale et s'est classée au septième rang parmi les propositions conformes.

Rang (plus bas soumissionnaire conforme)	Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Pourcentage d'écart entre estimation et soumission
1 ^{er} (plus bas)	UNIVAP INC	583 595,85 \$	36%
2 ^e	Groupe Saav Inc.	634 251,19 \$	30%
3 ^e	9502-8338 Québec Inc. (FASLRS)	693 951,16 \$	24%
7 ^e	Service d'entretien Globel*	832 698,96 \$	8%

* Prestataire du contrat actuel

La plus haute soumission conforme s'élève à 3 690 374,16 \$, ce qui équivaut à une différence de 532 % entre la plus basse soumission conforme et la plus élevée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total avec taxes de 583 595,85 \$, pour le contrat de trois (3) ans, se ventile comme suit :

- Année n°1 (1er mars 2026 au 28 février 2027) = 169 195,00\$ (avant taxes)
- Année n°2 (1er mars 2027 au 29 février 2028) = 169 195,00\$ (avant taxes)
- Année n°3 (1er mars 2028 au 28 février 2029) = 169 195,00\$ (avant taxes)
- TPS (5%) 25 379,25\$ + TVQ (9,975%) 50 631,60\$ = 76 010,85\$

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

#09: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Les bâtiments concernés proposent différentes activités sportives et communautaires.

#19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

L'entretien ménager des bâtiments concernés permet des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux citoyens.

#20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

L'entretien ménager nécessaires au fonctionnement de ses bâtiments publics, permettra de faire rayonner l'arrondissement d'Outremont et la métropole, et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces bâtiments ont toujours nécessité ce type de service périodique.

Un report d'octroi, une interruption des services ou un refus d'octroyer le contrat pourrait compromettre le confort et la sécurité des occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public (n° 25-21214) a été lancé le 5 novembre 2025 et s'est terminé le 9 décembre 2025 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Le projet a fait l'objet d'une publication sur le site SÉAO à compter du 5 novembre 2025.

L'appel d'offres a également été publié les 5 et 6 novembre 2025 dans le quotidien *Le Devoir*.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mars 2026

Fin du contrat : 28 février 2029

Option de renouvellement no1 : 1er mars 2029 au 28 février 2030

Option de renouvellement no2 : 1er mars 2030 au 28 février 2030

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Wail DIDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne OUELLET-DAUDELIN
architecte

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1260351001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Névé Réfrigération Inc. pour l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21213 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 373 542,98 \$, taxes incluses (contrat: 266 816,41 \$ + contingences (20%): 53 363,28 \$ + incidences (20%): 53 363,28 \$) / Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1260351001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER un contrat à la firme Névé Réfrigération Inc. pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune, suite à l'appel d'offres public no.25-21213 (3 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 266 816,41 \$, taxes incluses, pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense au montant de 53 363,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense au montant de 53 363,28 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 373 542,98 \$, incluant les budget des contingences,

le bu budget des incidences et les taxes dans le cadre de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement financée par l'arrondissement.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:50

Signataire :

Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1260351001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Névé Réfrigération Inc. pour l'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trente-six (36) mois ferme, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune suite à l'appel d'offres public 25-21213 (3 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 373 542,98 \$, taxes incluses (contrat: 266 816,41 \$ + contingences (20%): 53 363,28 \$ + incidences (20%): 53 363,28 \$) / Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer un service d'entretien des systèmes de chauffage, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, nous souhaitons accorder à l'entreprise Névé Réfrigération inc. un contrat du 1er mars 2026 au 28 février 2029, avec possibilité de renouvellement pour deux périodes supplémentaires de douze (12) mois chacune.

Le début du contrat avait été fixé au 1er janvier 2026. Toutefois, le processus d'appel d'offres étant en cours mais non finalisé, l'arrondissement a accordé un contrat de gré à gré pour une durée de deux mois (janvier et février 2026) à l'entrepreneur actuellement en service, afin d'assurer la continuité des services et la sécurité des édifices concernés (voir décision(s) antérieure(s) D1250351004 du 22 décembre 2025 – GDD 2250351004). En conséquence, la date de début du présent contrat est reportée au 1er mars 2026, et sa fin est prévue pour le 28 février 2029.

Le présent contrat vise les bâtiments municipaux suivants :

- Centre communautaire intergénérationnel et Aréna ([999 Avenue McEachran, Outremont QC H2V 3E6](#))
- Mairie et bureaux d'arrondissement (543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine)
- Salle du conseil d'arrondissement (530, avenue Davaar)
- Piscine JF. Kennedy
- Bibliothèque Robert-Bourassa et Galerie d'art d'Outremont (41, avenue Saint-Just)
- Cour de service (600, avenue de la Gare-de-Triage)
- Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et soutien administratif (1431, avenue Van Horne)

- Chalet de Parc Pratt
- Chalet de Parc Saint-Viateur

Le présent contrat comprend deux (2) type de services :

1. L'entretien préventif des équipements, incluant les tâches quotidiennes, hebdomadaires, mensuelles, semestrielles et annuelles.
2. Service sur demande, incluant la réalisation de travaux planifiés et de travaux d'urgence 24/7.

L'adjudicataire devra fournir la main-d'oeuvre, les matériaux, les équipements, l'outillage et la quincaillerie nécessaires pour la réalisation de tous types de travaux en mécanique du bâtiment, en ventilation, en contrôle ou en réfrigération. Les produits et techniques utilisés devront respecter les exigences de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1250351005 19 décembre 2025 - GDD 2250351005

Accorder à l'entreprise Black & McDonald Limited un contrat pour la fourniture de services d'entretien, réparation et maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, du 1er janvier 2026 au 28 février 2026, et autoriser une dépense de 4 861,14 \$, taxes incluses pour ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA25 16 0195 Séance ordinaire du mardi 12 août 2025 - GDD 1259203008

Accorder à l'entreprise Black & McDonald Limited un contrat pour la fourniture de services d'entretien, réparation et maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont, du 12 août au 31 décembre 2025, et autoriser une dépense de 9 080,73 \$, taxes incluses pour ce contrat - Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA24 16 0184 Séance ordinaire du mardi 13 août 2024 - GDD 1245619002

Exercer la deuxième option (deux (2) de deux (2)) de renouvellement de douze (12) mois et autoriser une dépense additionnelle de 76 181,21 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald Limited suite à l'appel d'offres public 20-18089 (référence : CA20 16 0196 / 1208145001), majorant ainsi le montant total du contrat de 276 351,29 \$ à 352 532,50 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Outremont

CA23 16 0168 - GDD 1239293002

Exercer l'option du premier renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 73 273,25 \$, taxes incluses, pour la fourniture de service d'entretien, réparation et maintenance système chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques, dans le cadre du contrat accordé à la firme Black & McDonald, majorant ainsi le montant total du contrat de 203 078,04 \$ à 276 351,29 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA20 16 0196 - GDD 1208145001

Octroyer un contrat d'un montant de 203 078,04 \$ (taxes incluses) à Black & McDonald

Limitée pour l'entretien, la réparation et la maintenance des systèmes de chauffage, réfrigération, climatisation, ventilation, déshumidification et autres systèmes mécaniques et électroniques des bâtiments municipaux de l'arrondissement d'Outremont pour une durée de trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) suite à l'appel d'offres public 20-18089.

DESCRIPTION

Un appel d'offres public (n° 25-21213) a été lancé le 3 novembre 2025 et s'est terminé le 16 décembre 2025 pour l'attribution du nouveau contrat.

Un délai de quarante-trois (42) jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission.

Quatre (3) addendas ont été émis par le service de l'approvisionnement de la ville de Montréal, :

- Addenda n°1 le 25 novembre 2025
- Addenda n°2 le 8 décembre 2025
- Addenda n°3 le 8 décembre 2025

L'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 16 décembre 2025 à 13 h 30, lors d'une séance publique tenue à l'hôtel de ville de Montréal. Quatorze (14) fournisseurs ont pris possession des documents, dont six (6) non conformes à l'appel d'offres. Cinq (5) soumissionnaires ont déposés une soumission.

À la suite de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer le contrat à Névé Réfrigération inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges, pour un montant de 266 816,41 \$ (incluant les taxes)

JUSTIFICATION

L'estimation pour la durée du contrat, soit trente-six (36) mois, s'élevait à 287 598,47 \$ (taxes incluses). L'offre conforme la plus basse est de 266 816,41\$ (taxes incluses), ce qui représente un écart de seulement 7 % inférieur à l'estimation initiale. Cette estimation reposait sur les tarifs fournis par l'entrepreneur actuellement en place. Ces prix, établis en 2020, peu après la pandémie. Chaque montant a été ajusté en fonction du taux d'inflation applicable.

L'entrepreneur actuellement en place a également participé à l'appel d'offres et s'est classée au troisième rang.

Rang (plus bas soumissionnaire conforme)	Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)	Pourcentage d'écart entre estimation et soumission
1 ^{er} (plus bas)	Névé réfrigération inc.	266 816,41 \$	7 %
2 ^e	Séguin Morris Inc.	284 008,95 \$	1 %
3 ^e	*Black & McDonald Limitée	349 648,85 \$	-22 %

* Prestataire du contrat actuel

La plus haute soumission conforme s'élève à 717 531,36 \$, ce qui équivaut à une différence de 168.92 % entre la plus basse soumission conforme et la plus élevée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total avec taxes de 266 816,41 \$, pour le contrat de trois (3) ans, se ventile

comme suit :

- Année n°1 (1er mars 2026 au 28 février 2027) = 72 449,95\$ (avant taxes)
- Année n°2 (1er mars 2027 au 29 février 2028) = 77 127,52\$ (avant taxes)
- Année n°3 (1er mars 2028 au 28 février 2029) = 82 487,25\$ (avant taxes)

On été ajouté :

- Vingt pour cent (20%) de Contingences = 53 363,28 \$ (Aréna)
- Vingt pour cent (20%) d'Incidences = 53 363,28 \$

Pour une dépense totale de **373 542,98 \$** taxes comprises.

Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

MONTRÉAL 2030

#09: Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Les bâtiments concernés proposent différentes activités sportives et communautaires.

#19: Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Le maintien ainsi que l'entretien des systèmes en Chauffage, Climatisation et Ventilation des bâtiments concernés permet des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité aux citoyens.

#20: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

L'entretien et le maintien des équipements nécessaires au fonctionnement de ses bâtiments publics, permettra de faire rayonner l'arrondissement d'Outremont et la métropole, et ainsi accroître l'attractivité sur son territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces bâtiments ont toujours nécessité ce type de service périodique.

Un report d'octroi, une interruption des services ou un refus d'octroyer le contrat pourrait compromettre le confort et la sécurité des occupants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public (n° 25-21214) a été lancé le 3 novembre 2025 et s'est terminé le 16 décembre 2025 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Le projet a fait l'objet d'une publication sur le site SÉAO à compter du 3 novembre 2025.

L'appel d'offres a également été publié le 5 novembre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mars 2026

Fin du contrat : 28 février 2029

Option de renouvellement no1 : 1er mars 2029 au 28 février 2030

Option de renouvellement no2 : 1er mars 2030 au 28 février 2030

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

- La liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.
- Le présent appel d'offres respecte le règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Hanane BELKASS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne OUELLET-DAUDELIN
architecte

ENDOSSÉ PAR

Didier GHOMSI
chef(fe) de division - etudes techniques en
arrondissement

Le : 2026-01-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1255069033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027 inclusivement, suite à l'appel d'offres public 25-21265 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 709 563,19 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

ATTENDU QUE l'ancienne ville d'Outremont s'est doté d'un service de Sécurité publique en 1979, tout comme plusieurs autres villes de banlieue, à la suite de la fusion des corps de police municipaux en 1972 ;

ATTENDU QUE lors des fusions municipales de 2002, Outremont est devenu un arrondissement de la Ville de Montréal, toutefois, le service de la Sécurité publique tel qu'il existait du temps de l'ancienne ville d'Outremont a été conservé en continu ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1255069033.

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 709 563,19 \$, taxes incluses, à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une période de douze (12) mois, suite à l'appel d'offres public 25-21265 (cinq (5) soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense maximale de 709 563,19 \$, taxes incluses, dans le cadre de ce contrat pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement financée par l'arrondissement.

Signé par Jean-François MELOCHE Le 2026-01-30 10:58

Signataire :

Jean-François MELOCHE

directeur(-trice) arrondissement (ii)
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255069033

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau de projets et développement durable , Division circulation et occupation du domaine public
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027 inclusivement, suite à l'appel d'offres public 25-21265 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 709 563,19 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la fusion des corps de police municipaux en 1972, l'ancienne ville d'Outremont s'est dotée d'un service de Sécurité publique en 1979, tout comme plusieurs autres villes de banlieue. L'objectif de ce service visait principalement à assurer l'application des règlements municipaux, délaissée à l'époque par la centralisation du service de police.

À la fusion de 2002, Outremont est devenu un arrondissement de la Ville de Montréal. Toutefois, le service de la Sécurité publique tel qu'il existait du temps de l'ancienne ville d'Outremont a été conservé.

Puisque le contrat entre l'arrondissement et le fournisseur du personnel de la Sécurité publique d'Outremont arrivait à échéance en août 2019, l'administration a désiré redéfinir la mission et le mandat d'un service de sécurité publique à Outremont. Pour ce faire, l'arrondissement a tout d'abord réuni des fonctionnaires ainsi que le maire d'arrondissement pour réfléchir aux forces et faiblesses du service actuel ainsi qu'à certaines opportunités en termes d'amélioration du service ou de changement de modèle de gestion.

Par ailleurs, afin de s'assurer de bien répondre aux préoccupations et besoins des citoyens et mesurer leur intérêt à l'égard de modèles de gestion de la sécurité publique autres que celui en place, l'arrondissement a souhaité tenir une consultation publique auprès de sa population.

Ainsi, une consultation citoyenne sur la sécurité publique à Outremont s'est donc tenue le jeudi 20 juin 2019.

De manière générale, les citoyens ont exprimé des besoins en matière de surveillance de proximité, d'accessibilité et de présence physique. De plus, ils souhaitaient voir apparaître un champ d'intervention plus large pour les responsables de la sécurité publique, telles que la

surveillance des parcs, la prévention des crimes et du vandalisme, la sensibilisation des citoyens au civisme et au bon voisinage, etc. Les participants ont aussi souligné l'importance du sentiment de sécurité que leur procurent les patrouilleurs de la sécurité publique en étant présents dans l'arrondissement. Le contrat de la sécurité publique vient répondre en grande partie aux éléments soulevés par la population et qui sont sous la juridiction de l'arrondissement.

Le contrat actuel pour la fourniture du personnel du Service de la sécurité publique avec l'agence Trimax Sécurité Inc. se terminera le 28 février 2026. Ainsi, afin de préserver le niveau de service à ses citoyens, l'Arrondissement doit octroyer un nouveau contrat pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027 inclusivement.

Il est à noter que deux patrouilleurs supplémentaires ont été ajoutés au contrat. L'un sera affecté exclusivement à l'application de la réglementation relative à l'occupation du domaine public, tandis que l'autre sera affecté uniquement à la piétonnisation de l'avenue Bernard.

Un appel d'offres public numéro 25-21265 a donc été lancé par le Service de l'approvisionnement le 22 décembre 2025.

Le présent dossier donne suite à ces démarches.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 16 0006 - Exercer la deuxième option de renouvellement de douze (12) mois, soit du 1er mars 2025 au 28 février 2026, et autoriser une dépense additionnelle de 668 822,53 \$ incluant les taxes versée à l'agence Trimax Sécurité Inc. pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont dans le cadre du contrat accordé à l'agence Trimax Sécurité Inc. (AO 21-19089) (résolution : CA22 16 0056 / dossier: 1225069003), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 733 032,52 \$ à 2 401 855,05 \$ incluant les taxes / Dépense provenant du budget de fonctionnement (réf.: GDD 1255069004)

CA24 16 0006 - Exercer la première option de renouvellement d'un (1) an, soit du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 et autoriser une dépense additionnelle de 635 593,26 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à l'agence Trimax Sécurité inc. Le 24 février 2022 - Appel d'offres public AO 21 19089 (résolution : CA22 16 0056 / dossier : 1225069003) / Dépense provenant du budget de fonctionnement et du surplus de l'arrondissement (réf.: GDD 1245069001)

CA22 16 0056 - Accorder un contrat à Trimax Sécurité inc. pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont, pour une durée de deux ans avec deux options de renouvellement d'un an chacune, soit du 1^{er} mars 2022 au 29 février 2024 / Appel d'offres public 21-19089 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 097 439,26 \$, taxes incluses / Dépense provenant du budget de fonctionnement (2022 - 2023) et du surplus de l'arrondissement (réf.: GDD 1225069003)

D 2215069011 - Octroyer à l'agence Services de sécurités Neptune (Neptune Security Services inc.) un contrat de gré à gré du 06 décembre 2021 au 1er mars 2022, pour la fourniture du personnel de la Sécurité urbaine d'Outremont pour un montant de 89 943,56 \$ incluant les taxes - Dépense provenant du budget de fonctionnement (réf.: GDD 2215069011)

CA19 16 0426 - Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc. (Services de sécurités Neptune inc.) pour un montant total maximal de 925 451,42 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture de service de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique d'Outremont (option A) pour une durée de 24 mois, soit du 6 décembre 2019 au 5 décembre 2021, incluant deux options de renouvellement de 12 mois chacune – Appel d'offres public 19-17630 (2 soumissionnaires conformes) – Dépense provenant du surplus (décembre 2019) et du budget de fonctionnement (2020 - 2021) – Modifier la résolution CA19 16 0290 afin de prolonger la durée du contrat du 14 novembre au 20 novembre 2019 – Autoriser une dépense de 17 787,73 \$, pour couvrir les services de Neptune Sécurité Services inc. pour la période du 21 novembre au 5 décembre 2019 – Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement (réf.: GDD 1196695032)

CA19 16 0290 - Octroyer à l'agence Services de sécurités Neptune (Neptune Security Services inc.) un contrat de gré à gré du 1er septembre au 31 octobre 2019, avec une prolongation possible du 1er au 14 novembre 2019, pour la fourniture du personnel de la Sécurité publique d'Outremont pour un montant total maximal de 92 147,07 \$ - Dépense provenant du budget de fonctionnement (réf.: GDD 1196695015)

CA18 16 0235 - Autoriser la prolongation du contrat octroyé à l'agence Neptune Security Services inc. pour la fourniture du personnel de la division de la Sécurité publique d'Outremont du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, pour un montant maximal de 456 580,04 \$ (taxes incluses) - Dépense provenant du budget de fonctionnement (réf.: GDD 1186695024)

CA16 16 0251 - Octroyer un contrat à l'agence Neptune Security Services inc., pour la fourniture du personnel de la division de la sécurité publique de l'arrondissement d'Outremont du 1er septembre 2016 au 31 août 2018 pour un montant maximum de 903 928,35 \$, taxes incluses, suite à l'appel d'offres public numéro AO-16-15261 - Budget de fonctionnement (réf.: GDD 1163045003)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat d'une durée de 12 mois à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture du personnel de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont (officiers et patrouilleurs) pour un montant total de 709 563,19 \$ (incluant les taxes).

Plus précisément, il prévoit la fourniture du personnel régulier suivant :

- 1 lieutenant - 40 h / semaine
- 1 sergent - 40 h / semaine
- 1 patrouilleur en tout temps - présence 24 h / 7 jrs
- 1 patrouilleur affecté exclusivement à l'application de la réglementation relative à l'occupation du domaine public - 40 h / du lundi au vendredi
- 1 patrouilleur affecté uniquement à la piétonnisation de l'avenue Bernard - 40 h / du mercredi au dimanche

Il est important de noter que ce contrat assure la stabilité de l'équipe actuellement en fonction. Ainsi, notre Lieutenant (15 1/2 années d'expérience à la Sécurité publique d'Outremont) et notre Sergent (14 1/2 années d'expérience à la Sécurité publique d'Outremont) conserveront leurs fonctions au service des citoyens de l'arrondissement et l'ensemble des patrouilleurs resteront également en poste. L'expérience de l'équipe actuelle constitue un avantage important que l'administration désire à tout prix conserver.

JUSTIFICATION

Ce service joue un rôle clé en matière de **surveillance de proximité**, ce qui contribue à :

- Renforcer le sentiment de sécurité des citoyens;
- Prévenir les incivilités et les infractions aux règlements municipaux par une présence proactive;
- Assurer une réponse rapide aux situations nécessitant une intervention locale;
- Intervenir comme premier intervenant en attendant l'arrivée des services d'urgence;
- Offrir un soutien opérationnels auprès du SPVM lors d'interventions conjointes ou d'événements nécessitant une coordination accrue.

Afin de procéder à l'octroi d'un nouveau contrat encadrant le personnel de la Sécurité publique, la soussignée a revu l'ensemble du dossier et, après révision par le Service de l'Approvisionnement, l'appel d'offres public 25-21265 a été lancé dans SEAO le 22 décembre 2025 au 22 janvier 2026.

Treize (13) agences ont pris le cahier des charges et cinq (5) d'entre elles ont déposé une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 janvier 2026.

Les firmes suivantes ont déposé une soumission conforme.

Voici les résultats de l'analyse des prix en fonction de l'estimé :

Soumissions conformes	Total (Taxes incluses)
Centre d'investigation et sécurité Canada	929 568,88 \$
Titans Sécurité	763 557,66 \$
Centurions Solutions	756 926,27 \$
Corps Canadien des Commissionnaires	719 675,58 \$
Trimax Sécurité	709 563,19 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	781 354,58 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	775 858,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	9,3 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	220 005,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 71 791,47 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 9,2 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	10 112,47 \$

<i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	1,4 %

Il est à noter que l'estimé a été préparé en fonction des primes et salaires établis au dernier *Décret sur les agents de sécurité*, des primes prévues par l'arrondissement et d'un estimé approximatif des bénéfices marginaux applicables. De plus, il prévoit un montant de contingences de 35 000 \$ pour les urgences, les événements spéciaux et les autres besoins imprévus.

Étant donné ce qui précède, nous recommandons l'octroi du contrat à l'agence Trimax Sécurité pour la fourniture de services de patrouilleurs et d'officiers de la Sécurité publique pour l'arrondissement d'Outremont pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er mars 2026 au 28 février 2027 inclusivement pour un montant total maximal de 709 563,19 \$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public 25-21265 (cinq (5) soumissionnaires conformes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Poste budgétaire: 2418.0010000.302717.02801.54390

Le montant du contrat pour une durée de douze (12) mois sera de 709 563,19 \$ incluant les taxes

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030

Le dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la 19e priorité du *Plan stratégique Montréal 2030* qui se lit comme suit :

19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

À noter que les superviseurs et les patrouilleurs du service de Sécurité publique ont été formés selon l'approche de l'analyse différenciée selon les sexes + (ADS+).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de ce contrat permettra d'assurer la continuité du service de la Sécurité publique d'Outremont qui assure une surveillance de proximité aux citoyens de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'octroi de ce contrat sera diffusé via les différentes plates-formes de communications utilisées par l'Arrondissement afin d'en informer adéquatement les citoyens.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mars 2026

Fin du contrat : 28 février 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Deborah LOISEAU)

Certification de fonds :
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Sécurité publique et
mobilité

ENDOSSÉ PAR

Sonia VIBERT
directeur(-trice) bureau de projets

Le : 2026-01-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1256131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER les rapports des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:53

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1256131005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit de la reddition de comptes mensuelle des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD) en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160294 - 1256131001 : Dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de septembre de d'octobre 2025.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des rapports des décisions déléguées pour les mois de novembre et décembre 2025.

JUSTIFICATION

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*, prévoyant ce qui suit :
« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1256131006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:53

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1256131006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaire* (AO-460), les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160295 - 1256131002 : Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour les mois de septembre et octobre 2025.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour les mois de novembre et décembre 2025.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.
Référence - Article 4 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1256131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:54

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1256131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025

CONTENU**CONTEXTE**

La carte d'approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l'acquisition de certains biens et services. Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l'on retrouve dans les encadrements de la Ville :

- La carte d'achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels;

- La carte d'achat ne peut être utilisée chez un fournisseur, pour l'achat de biens et services qui peuvent être obtenus par le biais d'une entente sauf en dehors des heures de bureau. Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160296 - 1256131003 : Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de septembre et octobre 2025.

DESCRIPTION

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour les mois de novembre et décembre 2025.

JUSTIFICATION

Afin d'assurer une transparence en matière des dépenses, la direction des services administratifs a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs.

Référence - Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires* (AO-460), prévoyant ce qui suit :

« Le fonctionnaire de niveau 1 fait rapport au conseil d'arrondissement de toute décision prise en vertu du présent règlement à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq (25) jours suivant la prise de décision ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-rechercheur / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1256131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025,

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:54

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1256131008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160297 - 1256131004 : Dépôt de la liste des virements de crédits pour les mois de septembre et octobre 2025.

DESCRIPTION

Il s'agit du dépôt de la liste des virements de crédits pour les mois de novembre et décembre 2025.

JUSTIFICATION

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire. Seule la direction d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements suivant l'autorisation des gestionnaires identifiés au chapitre IV du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoir à certains fonctionnaires* (AO-460).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guerda PHILISTIN
Secrétaire-recherchiste / Secrétaire
d'arrondissement substitut

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2026-01-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1253711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - L'objet du règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711018;

Il est recommandé au Conseil de l'arrondissement:

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*;

DE DONNER un avis de motion pour le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultation d'urbanisme (AO-2)*. L'objet de ce règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:48

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme - L'objet du règlement vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an

CONTENU

CONTEXTE

L'article 3 du Règlement sur le comité consultation d'urbanisme (AO-2) prévoit que le comité est composé de dix (10) membres réguliers répartis comme suit, trois (3) membres du conseil de l'arrondissement incluant le Maire et sept (7) membres résidents de l'arrondissement, ayant à coeur le développement de leur territoire, dont cinq (5) sont également professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexe.

L'article 7.1 prévoit quant à lui que la durée du mandat d'un membre du comité, qu'il soit membre du conseil ou résident, est de deux (2) ans. Ce mandat est renouvelable trois (3) fois, pour un maximum de quatre (4) mandats de deux (2) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 160400 - 1226347005 : d'adopter le Règlement modifiant le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*. L'objet de ce règlement vise à modifier la composition du CCU et ce, conformément aux pouvoirs habilitants conférés par l'article 146 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1);

CA19 160014 - 1184375051: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme AO-2. L'objet de ce règlement vise, entre autre, à modifier la composition et la durée des mandats des membres du comité indiqué au Règlement AO-2;

CA17 160015 - 1166695030: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2) afin d'uniformiser la durée des mandats des membres du Comité à 2 ans;

CA11 160394 - 1113489044: d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2). L'objet de ce règlement est d'augmenter le nombre de membres dudit comité consultatif, de onze (11) à douze (12) et de permettre ainsi six (6)

postes de membres professionnels de l'aménagement urbain ou de disciplines connexes résidants de l'arrondissement, au lieu de cinq (5), le tout tel que prévu à l'article 2 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2).

DESCRIPTION

L'objet de la modification réglementaire vise à réduire la durée du mandat d'un membre du conseil de l'arrondissement de deux (2) ans à un (1) an.

JUSTIFICATION

En considération de la modification énoncée plus haut concernant la durée du mandat d'un membre du conseil, l'article 7.1.1 suivant sera ajouté au règlement sur le comité consultatif d'urbanisme:

7.1.1 Malgré ce qui précède, la durée du mandat d'un membre du conseil est d'un (1) an. Ce mandat est renouvelable quatre (4) fois, pour un maximum de quatre (4) mandats d'un (1) an.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: 3 février 2026

Adoption du règlement: 10 mars 2026

Entrée en vigueur: mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-16

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1263711002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) et du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement Fête des voisins d'hiver - Hartland qui aura lieu vendredi, le 13 février 2026 de 16h à 22h

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204)*, une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement Fête des voisins d'hiver - Hartland qui aura lieu vendredi, le 13 février 2026 de 16h à 22h.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:46

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1263711002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204) et du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant la fermeture temporaire de l'avenue Hartland, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement Fête des voisins d'hiver - Hartland qui aura lieu vendredi, le 13 février 2026 de 16h à 22h

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant un événement public de l'arrondissement pour l'année 2026 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour l'événement identifié au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre l'ordonnances appropriée afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025

CA25 160148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025.

CA25 16 0110 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

CA25 16 0085 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de février à novembre 2025.

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2026. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Fête des voisins d'hiver Hartland	Citoyens	vendredi 13 février 2026	Avenue Hartland	Fête de voisin hivernale des résidents de l'avenue Hartland	Oui (Barricades)	50 personnes	Fermeture de l'avenue Hartland entre Ducharme et Van Horne pour la durée de l'événement

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plateformes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-26

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-
qualite de vie



Dossier # : 1266737001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de février à novembre 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Carnaval d'hiver** » organisé par le Collège Sainte-Anne Buissonnière;
- Événement « **Parade de la Torah** » organisé par l'organisme Chaverim Donne la Main;
- Événement « **Première Montréalaise du spectacle de Chantal Lamarre** » organisé par le Théâtre Outremont;
- Événement « **Chasse aux cocos** » organisé par l'organisme Outremont en famille;
- Événement « **Cyclo-MAPP avec Maylee Keo** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Cultivons Outremont** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Pianos publics** » organisé par l'arrondissement d'Outremont;
- Événement « **Cérémonie du Jour du Souvenir** » organisé par l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:43

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de février au mois de novembre 2026

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement d'Outremont peut autoriser la tenue d'un événement et la dérogation à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements publics de l'arrondissement pour l'année 2026 et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public, pour une période temporaire, pour les événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire et émettre les ordonnances appropriées afin de déroger aux règlements suivants :

- Règlement concernant les parcs et les endroits publics (AO-1107 article 6 alinéa d, e, g et i);
- Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204 article 9);
- Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48);
- Règlement sur les nuisances et la propreté (AO-637).
- Règlement relatif à la circulation et au stationnement (AO-1171)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 160213 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juillet à octobre 2025

CA25 160148 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de juin à octobre 2025.

CA25 16 0110 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de mai et juin 2025.

CA25 16 0085 - **Édicter** les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de février à novembre 2025.

DESCRIPTION

Les événements sont de natures diverses, communautaires, sociales, sportives, éducatives, multiculturelles, de collectes de fonds, civiques ou commémoratives. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une

rue. Le dossier présenté contient des demandes déposées pour une partie des événements de l'année 2026. Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2026.

Nom de l'événement	Promoteur	Dates	Lieu	Description	Prêt de mat.	Participation	Impact(s)
Carnaval d'hiver	Collège Ste-Anne Buissonnière	mardi 24 février 2026	Parc Beaubien	Carnaval d'hiver pour les élèves de la 1e à la 6e année ayant pour objectif de profiter de l'hiver en faisant des activités ludiques et sportives	Non	300 élèves	Utilisation du parc, de ses patinoires et de la butte de glisse pour la durée de l'événement
Parade de la Torah	Chaverim donne la main	samedi 28 février 2026	Querbes, Champagneur et Van Horne	Parade célébrant une nouvelle Torah	Non	400 personnes	Circulation impossible sur les artères touchées pour la durée de la parade
Première montréalaise du spectacle de Chantal Lamarre	Théâtre Outremont	mercredi 11 mars 2026	Trottoir devant le théâtre Outremont	Pendant la première du spectacle de Chantal Lamarre un joueur de cornemuse non amplifié accueillera le public	Non	600 personnes	Musique de cornemuse pendant 30 à 45 minutes
Chasse aux cocos	Outremont en famille	dimanche 5 avril 2026	Parc Beaubien	Chasse aux oeufs de Pâques ainsi que des bricolages thématiques pour petits et grands enfants du quartier accompagnés de leurs famille	Oui	500 personnes	Occupation du parc Beaubien pour la durée de l'événement. Musique d'ambiance amplifié
Cyclo-MAPP avec Maylee Keo	Arrondissement Outremont	vendredi 8 mai 2026 reporté au samedi 9 mai 2026 en cas de pluie	Plusieurs endroits dans l'arrondissement	Déambulation avec projection et musique partant du Campus MIL et terminant à la Place Alice-Girard	Non	100 personnes	Projection sur des murs ou le sol. Musique accompagnant la déambulation
				Remise de fleurs, de plantes potagères, vignes et de compost aux			Occupation de la place Micheline-

Cultivons Outremont	Arrondissement Outremont	dimanche 24 mai 2026	Place Micheline-Legendre	citoyens et citoyennes de l'arrondissement. Des trucs et astuces de jardinage seront accessibles sur place pour les néophytes	Oui	300	Legendre le temps de l'événement et du trottoir sur St-Viateur pour la file d'attente
Pianos publics	Arrondissement Outremont	mercredi 20 mai 2026 au 20 septembre 2026	Place Marcelle-Ferron et Place Kate-McGarrigle	Installation d'un piano public de l'arrondissement Outremont en accès libre de 10 h à 20 h pour l'ensemble des citoyens et citoyennes de l'arrondissement	Non	N/A	Le bruit fait par le piano durant les heures d'ouverture de celui-ci
Cérémonie du Jour du Souvenir	Arrondissement Outremont	mercredi 11 novembre 2026	Parc Outremont et avenue Elmwood	Cérémonie du Jour du Souvenir organisée par l'Arrondissement devant le cénotaphe du parc Outremont. La cérémonie se fait avec la participation du 22e régiment ainsi que du Collège Stanislas	Oui	200 personnes	Occupation de l'espace devant le cénotaphe durant la cérémonie. Fermeture de l'avenue Elmwood entre Bloomfield et Outremont pour la durée de l'événement

JUSTIFICATION

Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de réaliser les événements, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permet la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, d'articles promotionnels, de boissons alcoolisées ou non, permet aux organismes l'autofinancement des événements. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis.

Lien avec les politiques, les programmes et les priorités de l'Arrondissement :

Ce dossier s'inscrit dans la priorité de l'Arrondissement d'offrir des services de qualité aux citoyennes et citoyens, car la présentation d'événements sur le domaine public contribue à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial et sécuritaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville, pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau joint dans la section « pièces jointes » du présent sommaire ont été présentés ou seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les différents promoteurs feront la promotion de leurs événements en respect des mesures sanitaires en vigueur et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes. Lors de fermetures de rues :

- des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias;
- pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL;
- les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leurs événements.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et
promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-20

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-qualite de
vie



Dossier # : 1266737002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737002;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement « **La Foulée des parcs 2026** » qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30 ainsi qu'une interdiction de stationner sur ces mêmes tronçons de 23 H 59 le samedi 13 juin à 12 H 30 le 14 juin 2026.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:44

Signataire : _____
Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1266737002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Qualité de vie , Division des sports_des loisirs et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30

CONTENU

CONTEXTE

Le dimanche 14 juin 2026, de 7 h à 12 h 30 se tiendra la 13e édition de l'événement Foulée des Parcs dans l'arrondissement d'Outremont. Cette course familiale est organisée par l'organisme Outremont en famille, partenaire de l'arrondissement. Lors de la première édition, 1400 personnes ont participé à l'événement et le nombre de participants augmente d'année en année. L'organisme attends quelques 2000 participants cette année. La course est une activité simple, démocratique, peu coûteuse, facile à pratiquer et prisée par plusieurs résidents d'Outremont. La Foulée des Parcs encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique. Cet événement rassembleur facilite le rapprochement des citoyens à travers les liens entre voisins et familles qui y participent.

La course sera à nouveau accréditée par la Fédération québécoise d'athlétisme, gage du sérieux de l'événement, tant en ce qui concerne la sécurité que la logistique. Elle figurera donc parmi les 250 courses à pied reconnues au Québec et fera l'objet de publicité sur tous des sites tels que Courrir.org, Fédération d'athlétisme Québec, Sportstats, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 16 0302 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues de l'arrondissement d'Outremont pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs qui aura lieu le dimanche 15 juin 2025 de 7 h à 12 h 30

CA23 16 0076 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA22 16 0156 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de juin 2022

CA19 16 0444 - 2 décembre 2019 : Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2020 qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020 de 7 h à 12 h

CA19 16 0056 - 4 février 2019 : Édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2019 », qui aura lieu le dimanche, 9 juin 2019, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur les diverses rues indiquées au sommaire

décisionnel.

CA18 16 0015 - 15 janvier 2018 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2018 », qui aura lieu le dimanche, 10 juin 2018, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0417 - 5 décembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2017 », qui aura lieu le dimanche, 11 juin 2017, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0012 - 11 janvier 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2016 », qui aura lieu le dimanche, 12 juin 2016, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA15 16 0070 - 2 février 2015 : D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche, 21 juin 2015, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

CA14 16 0066 - 3 février 2014 : Adopter l'ordonnance numéro OCA14 160066, autorisant, dans le cadre de l'événement de la Foulée des Parcs 2014, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses.

CA13 16 0042 - 4 février 2014 : D'autoriser l'occupation du domaine public, pour la tenue de la première édition de l'événement "*La foulée des Parcs*" le dimanche 16 juin 2013, selon le parcours prévu au cahier de charges de l'événement joint au dossier décisionnel; D'adopter l'ordonnance OCA13 160042 (pour publication à une date ultérieure) autorisant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics indiqués au sommaire décisionnel, de 7 h à 12 h, le jour de l'événement.

CA24 16 0022 - Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2024 qui aura lieu le dimanche 16 juin 2024 de 7 h à 12 h 30

CA23 16 0076 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CA22 16 0156 - Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour le mois de juin 2022

CA19 16 0444 - 2 décembre 2019 : Édicter une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile de diverses rues pour la tenue de l'événement La Foulée des Parcs 2020 qui aura lieu le dimanche 14 juin 2020 de 7 h à 12 h

CA19 16 0056 - 4 février 2019 : Édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2019 », qui aura lieu le dimanche, 9 juin 2019, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur les diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

CA18 16 0015 - 15 janvier 2018 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2018 », qui aura lieu le dimanche, 10 juin 2018, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0417 - 5 décembre 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2017 », qui aura lieu le dimanche, 11 juin 2017, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA16 16 0012 - 11 janvier 2016 : D'édicter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement « La Foulée des Parcs 2016 », qui aura lieu le dimanche, 12 juin 2016, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel; D'aviser l'organisme qu'il devra assumer toute dépense supplémentaire aux services de base de l'arrondissement

CA15 16 0070 - 2 février 2015 : D'adopter une ordonnance autorisant, dans le cadre de l'événement La Foulée des Parcs 2015, qui aura lieu le dimanche, 21 juin 2015, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses rues indiquées au sommaire décisionnel.

CA14 16 0066 - 3 février 2014 : Adopter l'ordonnance numéro OCA14 160066, autorisant, dans le cadre de l'événement de la Foulée des Parcs 2014, qui aura lieu le dimanche 15 juin 2014, de 7 h à 12 h, la fermeture à la circulation automobile sur diverses.

CA13 16 0042 - 4 février 2014 : D'autoriser l'occupation du domaine public, pour la tenue de la première édition de l'événement "*La foulée des Parcs*" le dimanche 16 juin 2013, selon le parcours prévu au cahier de charges de l'événement joint au dossier décisionnel; D'adopter l'ordonnance OCA13 160042 (pour publication à une date ultérieure) autorisant la fermeture à la circulation automobile des chemins publics indiqués au sommaire décisionnel, de 7 h à 12 h, le jour de l'événement.

DESCRIPTION

L'événement consiste en une course à pied sur quatre (4) parcours de distances différentes. Les distances offertes seront le 10 km, le 5 km, le 2 km et le 1 km ainsi qu'un « Défi famille » de 4 x 1 km. (Voir détails au cahier des charges en pièces jointes). Les parcours proposés sont les mêmes que l'an dernier (voir pièces jointes au dossier).

L'événement se terminera comme l'an dernier dans le parc Outremont, où des kiosques promotionnels seront aménagés et où l'événement prendra sa forme la plus familiale.

La logistique de cet événement étant importante, plusieurs directions de l'arrondissement, services de la ville et d'autres sociétés publiques et parapubliques seront sollicités. Lors des rencontres qui auront lieu jusqu'à la date de l'événement, nous inviterons des intervenants des directions et services suivants:

1. Service de la Sécurité publique d'Outremont
2. Service de la police de la Ville de Montréal (SPVM)
3. Service de la sécurité incendie de la ville de Montréal (SIM)
4. Urgence-Santé (US)
5. Société de transport de la Ville de Montréal (STM)
6. Division des événements de l'arrondissement
7. Direction des services administratifs - communication de l'arrondissement

8. Autres intervenants pertinents à définir

Divers services seront sollicités pour le soutien opérationnel requis pour ce type de course :

1. Présence policière et de la sécurité publique pour le contrôle de la circulation;
2. Présence des services ambulanciers en cas de besoins;
3. Déviation des trajets d'autobus de la STM;
4. Réparation et nettoyage de la chaussée sur le parcours pour des raisons de sécurité;
5. Pose d'enseignes interdisant les stationnement sur le parcours;
6. Remorquage des véhicules en infraction;
7. Livraison de barricades de foule dans le parc Outremont et de cônes de circulation aux endroits identifiés;
8. Livraison de poubelles aux points de services sur le parcours et dans le parc Outremont;
9. Etc.

Liste des avenues qui seront fermées à la circulation afin de permettre la tenue de l'événement de la Foulée des Parcs 2026, qui aura lieu le dimanche 14 juin 2026, de 7 h à 12 h 30 :

1. avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
2. avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;
3. **avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;**
4. avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
5. avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
6. **avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine;**
7. avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
8. avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
9. avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
10. **avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;**
11. avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
12. avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
13. avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
14. avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
15. **avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;**
16. avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
17. avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
18. avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
19. avenue Elmwood, entre les avenues Outremont et Querbes;
20. avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison;
21. **avenue McDougall, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Elmwood**

Une interdiction de stationnement sera aussi en vigueur sur ces mêmes avenues du 13 juin 23 h 59 au 14 juin 12 h 30.

La fermeture de rue se fera le dimanche 14 juin 2026 de 7 h à 12 h 30, toutefois certains tronçons pourraient être rouverts à la circulation au cours de l'avant midi. Les véhicules stationnés illégalement sur le parcours seront remorqués.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement offre le soutien pour ce type d'événement sur son territoire;

- Le Service des incendies de Montréal (SIM) et le Poste de quartier 26 du SPVM sont parties prenantes de l'ensemble du processus de mise en place de l'événement;
- Cet événement contribue à l'essor et à la visibilité d'Outremont dans la collectivité;

- Cet événement encourage la pratique d'un sport et fait la promotion de l'activité physique;
- Cet événement est rassembleur et favorise les liens de voisinage et les échanges intergénérationnel;
- Il s'agit d'un événement qui dynamise le quartier et attire une clientèle nombreuse aux commerces de l'avenue Bernard
- Les éditions précédentes de la Foulée dans les Parcs ont connu un franc succès et attiré de nombreux participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 via deux priorités du Plan stratégique (voir la grille d'analyse en pièce jointe) :

Priorité 9 « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire. »

Priorité 19 « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais (ici, les citoyennes et les citoyens de l'arrondissement) des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins. »

Ces deux priorités sont atteintes puisqu'en permettant de tenir des événements publics dans les parcs de l'arrondissement, les citoyens peuvent se rencontrer, tisser des liens et s'épanouir culturellement ainsi que socialement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur fera la promotion de son événement en respect des mesures sanitaires et l'Arrondissement partagera ces promotions sur ses différents plates-formes.

- Des avis de fermeture de rues sont installés par l'Arrondissement 10 jours avant l'événement sur les rues concernées;
- Des avis aux résidents et aux commerçants seront envoyés ou distribués par l'Arrondissement et le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les

- rues fermées et/ou interdites au stationnement;
- L'équipe des communications de l'arrondissement est informée des fermetures de rues. À son tour, elle informe le service 311 de la Ville de Montréal et envoie des avis aux médias;
 - Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Plusieurs rencontres auront lieu dans les semaines et mois qui viennent pour faire de cet événement un succès.

Avis public de fermeture de rues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christian DUMONT
Agent de projet - Événements spéciaux et promotion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-20

Carl NÉRON
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne-Marie POITRAS
directeur(-trice) arrondissement adjoint(e)-

qualite de vie



Dossier # : 1265753001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 51, avenue McCulloch et au 67, avenue McNider

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance tenue le 13 janvier 2026, les demandes d'approbations de PIIA en vertu du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530*

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement :

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 51, avenue McCulloch, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Remblayer le sol après les travaux d'excavation liés au drain français afin de rétablir le niveau du sol existant et réduire la hauteur des ouvertures projetées au sous-sol (F-001 et F-002), en tenant compte du niveau actuel du terrain;
- Supprimer la minéralisation de l'allée piétonne alternative reliant la porte principale à la cour arrière et privilégier l'utilisation de la surface déjà minéralisée du côté opposé de la maison pour assurer la connexion entre les deux espaces extérieurs;
- Uniformiser l'aspect visuel de l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres en ajoutant un meneau horizontal aligné avec les unités adjacentes et en maintenant les mêmes proportions verticales, tel que sur la fenêtre F-105 ;
- Planter un arbre supplémentaire d'une espèce indigène à grand déploiement avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 10 cm.

D'ACCEPTER, pour l'immeuble situé au 67, avenue McNider, la demande d'approbation de PIIA;

Avec les réserves suivantes :

- Rehausser la maçonnerie à une hauteur suffisante et réduire la hauteur des éléments en acier inoxydable de la cheminée afin d'éliminer la nécessité d'étais pour leur stabilisation;
- Utiliser un revêtement extérieur en déclin horizontal qui privilégie des fixations dissimulées et des joints étanches pour l'appentis;
- Uniformiser les dimensions des portions fixes inférieures des ouvertures sur les murs avant et arrière de l'appentis.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:51

Signataire :

Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1265753001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles situés au 51, avenue McCulloch et au 67, avenue McNider

CONTENU

CONTEXTE

Comme stipulé au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530* , les travaux visés par ces demandes sont assujettis à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un PIIA. Les projets ont fait l'objet d'une présentation à la séance du comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

sans objet

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 51, avenue McCulloch :

Le site

Le bâtiment est une résidence unifamiliale construite en 1910, non identifiée comme « Témoin architectural significatif », catégorisé 3 selon l'étude Bisson et située dans l'unité de paysage « 4.5 – Springgrove ».

Le projet

Le projet prévoit la démolition de volumes existants et l'agrandissement du bâtiment à l'arrière, le remplacement et la modification de toutes les ouvertures ainsi qu'un réaménagement paysager.

Relativement à l'immeuble situé au 67, avenue McNider :

Le site

Le bâtiment est une résidence unifamiliale jumelée construite en 1938, non identifiée comme « Témoin architectural significatif » et située dans l'unité de paysage « 2.12 - McNider ».

Le projet

Le projet consiste à la construction d'un appentis, l'aménagement d'une terrasse et le rehaussement d'une cheminée sur le toit du bâtiment.

JUSTIFICATION

Relativement à l'immeuble situé au 51, avenue McCulloch :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et est catégorisé 3 selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement proposé modifie la volumétrie du bâtiment, mais entraîne peu d'impact sur le pourcentage de couverture au sol et ne réduit pas la couverture végétale existante;

CONSIDÉRANT que le bâtiment dispose déjà d'un sous-sol habitable et que les travaux d'excavation sont requis afin de permettre un effet hors-sol depuis l'intérieur de ce sous-sol;

CONSIDÉRANT qu'un arbre mature devra être abattu étant donné qu'il se situe à l'intérieur de la zone d'excavation du nouveau drain français;

CONSIDÉRANT la forte pente des talus végétalisés prévus, à la limite de propriété entre le 51 McCulloch et le 110, avenue Maplewood, pour l'aménagement de l'allée piétonne reliant la porte principale et la cour arrière;

CONSIDÉRANT que toute la portion est du lot est déjà minéralisé et qu'un lien piéton existe déjà entre la cour arrière et l'avant;

CONSIDÉRANT la diversité importante des types, styles, et alignements des portes et fenêtres proposées.

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Remblayer le sol après les travaux d'excavation liés au drain français afin de rétablir le niveau du sol existant et réduire la hauteur des ouvertures projetées au sous-sol (F-001 et F-002), en tenant compte du niveau actuel du terrain;
- Supprimer la minéralisation de l'allée piétonne alternative reliant la porte principale à la cour arrière et privilégier l'utilisation de la surface déjà minéralisée du côté opposé de la maison pour assurer la connexion entre les deux espaces extérieurs;
- Uniformiser l'aspect visuel de l'ensemble des fenêtres et portes-fenêtres en ajoutant un meneau horizontal aligné avec les unités adjacentes et en maintenant les mêmes proportions verticales, tel que sur la fenêtre F-105 ;
- Planter un arbre supplémentaire d'une espèce indigène à grand déploiement avec un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) d'au moins 10 cm.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Relativement à l'immeuble situé au 67, avenue McNider :

CONSIDÉRANT que le bâtiment n'est pas un TAS et n'est pas catégorisé, selon l'étude Bisson;

CONSIDÉRANT que l'appentis projeté ne sera pas visible depuis le trottoir situé du côté opposé de la voie publique;

CONSIDÉRANT que les cheminées doivent être rehaussées afin de respecter les exigences du Code de construction du Québec;

CONSIDÉRANT que la cheminée pourrait être partiellement visible depuis la voie publique;

CONSIDÉRANT que la longueur des gaines des cheminées en acier inoxydable nécessite des étaitements pour assurer leur stabilité;

CONSIDÉRANT que le matériau de revêtement extérieur proposé est seulement vendu en panneau et doit être découpé sur le site pour une installation en latte horizontale;

CONSIDÉRANT que les dimensions des portions fixes inférieures des ouvertures sur les murs avant et arrière de l'appentis ne sont pas identiques ;

Il est proposé :

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'ACCEPTER la demande d'approbation du PIIA.

Avec les réserves suivantes :

- Rehausser la maçonnerie à une hauteur suffisante et réduire la hauteur des éléments en acier inoxydable de la cheminée afin d'éliminer la nécessité d'étaitements pour leur stabilisation;
- Utiliser un revêtement extérieur en déclin horizontal qui privilégie des fixations dissimulées et des joints étanches pour l'appentis;
- Uniformiser les dimensions des portions fixes inférieures des ouvertures sur les murs avant et arrière de l'appentis.

Le tout, conformément au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro AO-530.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées :

- Relativement aux immeubles situés au 51, avenue McCulloch et au 67, avenue McNider, les projets ont été présentés à la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 13 janvier 2026;

Étape à réaliser :

- Adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Victoria HENDERSON
architecte

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-15

Jean-François LEBRUN
Chef de division - Urbanisme permis et
inspection

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1253711019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_ du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Amélie Cliche, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Maude Choko, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Georgia Haloulos à titre de «célébrantes compétentes» pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

ATTENDU QUE le Code Civil du Québec (RLRQ c CCQ-1991) permet de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement, et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1253711019;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement;

DE DEMANDER au Directeur de l'état civil de désigner Madame Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Amélie Cliche, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Maude Choko, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Georgia Haloulos, à titre de «célébrantes compétentes» pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:56

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_
du patrimoine et des services

administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Amélie Cliche, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Maude Choko, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Georgia Haloulos à titre de «célébrantes compétentes» pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le Code civil du Québec (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19) permet à un maire d'arrondissement, un conseiller de ville, un conseiller d'arrondissement de même qu'aux officiers municipaux qui en font la demande au ministère de la Justice du Québec, d'être désignés à titre de célébrants compétents de mariages civils et d'unions civiles. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'une résolution afin d'autoriser ses membres intéressés à demander au ministre de la Justice du Québec d'être nommés célébrants compétents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 160440 - 1226359001: Demander au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Caroline Braun, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Marie Potvin, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Valérie Patreau ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Mindy Pollak à titre de «célébrants compétents» pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

CA09 160081 - 1091867016: De demander au ministre de la Justice de désigner Me Denis Truesdell, secrétaire d'arrondissement à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont et de corriger la désignation de Me Marie-France Paquet à titre de directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;

CA08 160123 - 1081867008: De demander au ministre de la Justice de désigner les personnes suivantes à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des

unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont: Marie Cinq-Mars, mairesse de l'arrondissement, Ana Nunes, conseillère de l'arrondissement, Marie Potvin, conseillère de l'arrondissement, Louis Moffatt, conseiller de l'arrondissement et Marie-France Paquet, secrétaire de l'arrondissement, le conseiller Claude Piquette ayant déjà été désigné;

CA03 160208 - 1031908017: De demander au ministre de la Justice de désigner les personnes suivantes à titre de célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont : Stéphane Harbour, président de l'arrondissement et Mario Gerbeau, directeur du Bureau d'arrondissement.

DESCRIPTION

Pour être nommées célébrantes compétentes, une résolution du conseil d'arrondissement doit être adressée au ministre de la Justice du Québec lui demandant de désigner les personnes susceptibles d'être déclarées habiles à exercer de telles fonctions. Par la suite, le Directeur de l'état civil devra attribuer un numéro d'identification unique à inscrire sur la déclaration de mariage ou d'union civile. Une fois nommé, la célébrante sera autorisée à célébrer des mariages uniquement sur le territoire défini dans son acte de désignation et pour la durée de sa charge d' élu municipal.

JUSTIFICATION

La mairesse Caroline Braun ainsi que les quatre (4) conseillères d'arrondissement, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante et Georgia Haloulos ont manifesté l'intention d'être nommées célébrantes afin de célébrer des mariages civils et des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution du conseil au Directeur de l'état civil
Réception des autorisations émanant du Directeur de l'état civil

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Code civil du Québec (C.c.Q.) (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19). Conforme au Règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile, chapitre CCQ, r. 3 (Code civil, a.376).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-12-19

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa



Dossier # : 1253711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner une (1) élue à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 3 février 2026 au 18 novembre 2027 et abroger la désignation de la mairesse Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 février 2026 telle qu'entérinée par la résolution CA25 160267 le 18 novembre 2025

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1253711013;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

D'ABROGER la désignation de la mairesse de l'arrondissement Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU telle qu'entérinée par la résolution du conseil CA25 160267 datée du 18 novembre 2025;

DE DÉSIGNER la conseillère de l'arrondissement Mercedes Plante à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:55

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1253711013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désigner une (1) élue à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 3 février 2026 au 18 novembre 2027 et abroger la désignation de la mairesse Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme à compter du 3 février 2026 telle qu'entérinée par la résolution CA25 160267 le 18 novembre 2025

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel addenda vise à modifier la décision du conseil du 18 novembre 2025 (CA25 160267) désignant la mairesse Caroline Braun à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU) ainsi qu'à titre de membre du CCU, pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination et de la remplacer par la conseillère Mercerez Plante, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
chef(fe) de division - soutien administratif

IDENTIFICATION

Dossier # :1253711013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 18 du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)*, ci-après appelé "le règlement", la présidence et la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont choisis par le conseil de l'arrondissement. La présidence est également choisie parmi les membres du comité qui sont également membres du conseil de l'arrondissement. La durée du mandat des membres est de deux (2) ans et ce mandat est renouvelable trois (3) fois (art. 7.1 du règlement).

Considérant l'élection municipale s'étant tenue le 2 novembre 2025, il est requis de demander au conseil de l'arrondissement de procéder à la désignation de deux (2) membres du CCU, également membres du conseil d'arrondissement, à la présidence ainsi qu'à la vice-présidence du CCU pour une durée de deux ans à compter du 18 novembre 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 160309 - 1243711019: Modification de la désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 3 décembre 2024 et ce, jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement;

CA23 16 0382 -1233711024: Désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 5 décembre 2023 et ce, jusqu'à la date d'assermentation du nouveau conseil d'arrondissement;

CA21 160370 - 1213711015: De nommer la conseillère Marie Potvin à titre de membre et de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2)* de l'arrondissement d'Outremont;

CA21 160373 - De nommer la conseillère Caroline Braun à titre de membre et de vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont;

CA19 160416 - 1193489011 - le conseil nomme la conseillère Mindy Pollak à titre de membre et de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont (CCU), pour un mandat de deux ans, renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout conformément aux dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont;

CA17 16 0447 - 1173489032 - le conseil nomme la conseillère Mindy Pollak à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont, pour un mandat de deux ans renouvelable, débutant le jour de sa nomination, le tout en conformité avec les dispositions du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme* (AO-2) de l'arrondissement d'Outremont.

DESCRIPTION

Considérant que les désignations des conseillères Caroline Braun à la présidence du CCU et Marie Potvin à la vice-présidence du CCU ont été entérinées par le conseil d'arrondissement par le biais des résolutions CA23 16 0382 et CA24 16 0309, considérant que le règlement prévoit que le mandat d'un membre du comité qui est membre du conseil prend fin lors de la perte de la qualité de membre du conseil, considérant que de nouveaux membres du conseil ont été élus et assermentés le 13 novembre 2025 suite à l'élection municipale s'étant tenue le 2 novembre dernier, il est requis de demander au conseil de l'arrondissement de procéder à la désignation de deux (2) élues à la présidence et à la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement d'Outremont à compter du 18 novembre 2025 et ce, pour une période de deux (2) ans

JUSTIFICATION

Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (AO-2), articles 2, 7.1 et 18.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rémunération additionnelle annuelle de la présidence et de la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme est prévue au Règlement portant sur le traitement des membres du conseil de l'arrondissement d'Outremont (AO-459)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution au Service du greffe de la Ville de Montréal.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-10-20

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François MELOCHE
directeur(-trice) arrondissement (ii)



Dossier # : 1263711001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner une élue de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711001;

Il est recommandé au conseil de l'arrondissement:

DE DÉSIGNER la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Mercedes Plante, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville;

Signé par Sonia VIBERT **Le** 2026-01-29 18:58

Signataire : Sonia VIBERT

directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) - gestion territoire et sa
Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services
administratifs

IDENTIFICATION Dossier # :1263711001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Daa Gestion du territoire_du patrimoine et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Désigner une élue de l'arrondissement pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des règlements généraux de PME MTL Centre-Ville, il est prévu qu'un administrateur parmi les élus municipaux de chacun de trois des quatre arrondissements montréalais constituant le territoire d'intervention 4 siège à son conseil d'administration. Le mandat de tels administrateurs se terminent au déclenchement d'élections municipales.

Dans le cas d'Outremont, un principe d'alternance entre une personne membre du conseil de l'arrondissement d'Outremont et une personne membre du conseil de ville de Westmount est prévu. Depuis 2017, Madame Valérie Patreau, conseillère, agissait à ce titre. À la suite des élections du 2 novembre dernier, il est requis qu'une nouvelle administratrice choisie parmi les élues du conseil d'arrondissement d'Outremont soit maintenant désignée par cette instance afin de siéger au conseil de PME Mtl Centre-Ville.

Cette désignation d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont est rendue possible suite à la décision du Directeur général de PME MTL Centre-Ville ainsi que du Président du conseil d'administration de l'organisme. Cette autorisation est jointe au dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 160496 - 1173489037: Désigner Madame Valérie Patreau pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville;

DESCRIPTION

Désignation d'une élue de l'arrondissement d'Outremont au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville, réseau offrant un ensemble de services professionnels accessibles aux entrepreneurs privés et d'économie sociale de l'île de Montréal.

JUSTIFICATION

Le groupe des élus représente plus du quart des membres ayant droit de vote au sein du conseil. La présence des élus à ces réunions est, de ce fait, importante pour l'organisme, tant pour l'approbation de décisions que pour constituer, selon les circonstances, le quorum. La participation d'une représentante élue de l'arrondissement d'Outremont au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville assure la concertation et le suivi des interventions communes à cette organisation et à l'arrondissement en matière de développement local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le dossier répond à la priorité Innovation et créativité du Plan stratégique Montréal 2030 en appuyant l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présence d'une conseillère de l'arrondissement d'Outremont sur le conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville pour représenter notre arrondissement et assurer le développement et la vitalité économique et sociale de notre territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du CA: 3 février 2026
Résolution du CE: 11 mars 2026
Résolution du CM: 23 mars 2026
Résolution du CG: 26 mars 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2026-01-20

Julie DESJARDINS
Cheffe de division soutien administratif -
Secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sonia VIBERT
directeur(-trice) d'arrondissement adjoint(e) -
gestion territoire et sa